



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION POUR LE 2939, CHEMIN DE GEORGEVILLE, LOCAL 15

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Magog est saisi d'une demande partielle de démolition pour le bâtiment situé sur l'immeuble formé du lot 5 667 638 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, dont l'adresse est le 2939, chemin de Georgeville, Magog, Québec. Cette demande de permis de démolition est déposée par la firme ADSP inc.

L'immeuble visé par la demande comprend un ou plusieurs logements à vocation résidentielle.

Conformément au règlement n° 3373-2022 applicable, toute personne qui veut s'opposer à la délivrance du permis de démolition doit, dans les **10 jours** qui suivent l'affichage du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à Me Marie-Pierre Gauthier, greffière de la Ville de Magog, à l'adresse suivante : 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4 ou par courriel à : greffe@ville.magog.qc.ca.

De plus, toute personne qui désire acquérir cet immeuble pour en conserver le caractère locatif résidentiel peut, avant que le Conseil n'ait rendu sa décision, intervenir par écrit auprès de la greffière de la Ville pour demander un délai afin d'entreprendre ou de poursuivre une démarche en vue d'acquérir l'immeuble pour en conserver le caractère locatif résidentiel.

Le conseil municipal analysera la demande et les oppositions reçues lors d'une séance publique qui sera tenue le 5 octobre 2025, à 19 h 00. Cette séance sera télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion. Elle sera également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog.

Donné à Magog, le 21 septembre 2026.

Me Marie-Pierre Gauthier,
Greffière